

**Discours d'ouverture du colloque organisé par la CCI
de l'Oise « Canal Seine Nord Europe, où en
sommes-nous véritablement ? »
jeudi 19 mai 2016**

Monsieur le président de la chambre de commerce et
d'industrie, organisateur de ce colloque

Monsieur le président de Voies Navigables de France,
député du Pas-de-Calais ;

Monsieur le député du Nord;

Monsieur le représentant du Conseil régional ;

Mesdames et messieurs les élus;

Mesdames et messieurs

*

* *

Je tiens tout d'abord à excuser notre nouveau préfet
de région Michel Lalande, qui a pris ses fonctions à
Lille il y a 15 jours. Il tenait à être présent aujourd'hui
devant vous mais est retenu à Lille par l'actualité
sociale. Il était attaché à participer à l'ouverture de ce
colloque reprenant l'invitation M. le président que
vous aviez adressé à son prédécesseur Jean-François

CORDET et m'a demandé de porter devant vous quelques messages.

Le canal Seine Nord forme une véritable colonne vertébrale de notre nouvelle région. C'est un grand projet de l'Etat et l'engagement ferme annoncé par le Premier ministre le 28 septembre 2014 à Arras est une immense chance pour notre région, pour notre pays, pour l'Europe aussi. Par son ampleur et les impacts attendus, ce projet est comparable à la création du tunnel sous la Manche ou à l'ouverture de la ligne TGV Thalys entre Paris et Bruxelles. Il n'a d'équivalent actuellement que la création de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin ou le Grand Paris

Ces derniers mois, nous avons su collectivement sortir d'un partenariat public-privé que la crise financière de 2008 ne rendait plus possible ;

Reconfiguré techniquement, le projet est aujourd'hui moins coûteux et mieux adapté à la progressivité de sa montée en puissance.

Nous avons su aller chercher les financements nouveaux : de l'Europe tout d'abord, à hauteur de 40 %, et également des collectivités, qui précisent en ce moment, l'une après l'autre, les conditions de leur engagement à parité avec l'État ;

Nous avons enfin su nous doter de l'outil pour construire ce projet : la « société de projet du Canal Seine Nord Europe » dont l'ordonnance portant création a été présentée en Conseil des ministres, il y a maintenant un mois et publié au JO.

Ces avancées, nous les devons à la volonté de l'Etat à son plus haut niveau, et à l'action résolue de M. le Député Rémi Pauvros, ici présent que je salue.

Sans attendre la mise en place effective de la société de projet, Voies Navigables de France, notamment représenté par son président M. Saint-André, député du Pas-de-Calais que je salue également prépare avec exemplarité les marchés et prépare les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique de la partie reconfigurée.

Ces avancées aujourd'hui décisives sont aussi le résultat de la mobilisation des régions, départements, intercommunalités et des chambres consulaires. Tous œuvrent pour que ce chantier du Canal soit un levier pour le développement économique, social et environnemental des bassins de la Seine, des Hauts-de-France et de nos voisins européens dans des intérêts communs bien compris, qu'il s'agisse de

l'emploi, de l'insertion, de la formation, du développement économique, de la protection de l'environnement, ou encore du droit du travail.

*

* *

Le canal est en effet source de nombreuses opportunités.

Il y aura d'abord des retombées sur l'emploi durant le chantier, car le canal Seine Nord Europe, c'est évidemment l'occasion d'accueillir les territoires concernés de 3 à 6 000 emplois directs pour la construction et 7 000 emplois induits durant les 7 années de chantiers.

Le canal Seine Nord Europe créera une infrastructure alternative à la route, compétitive entre la Seine et l'Europe du Nord, qui échangent intensément par camions sur des axes souvent saturés : **une péniche de 4400 tonnes, ce sont 200 camions évités.**

Le canal Seine Nord Europe, **c'est une occasion formidable de développer 45 000 emplois induits par l'activité fluviale d'ici 2050** sur les bassins de Normandie, d'Ile-de-France et des Hauts-de-France.

Ces 45 000 emplois concernent principalement la filière céréales, la filière granulats amorcées dès la phase « chantier », la grande distribution, la filière conteneurs, ... sans oublier la batellerie pour laquelle 3800 emplois nouveaux sont attendus, ou le tourisme : les ponts canaux, les écluses de grandes hauteurs sont autant d'ouvrages d'art impressionnants qui attireront, à l'image du viaduc de Millau.

Le canal Seine Nord Europe, ce n'est pas la rivalité entre les ports maritimes du bassin de la Seine et de Dunkerque, ni des ports intérieurs français contre les ports de l'Europe du Nord : c'est au contraire des perspectives nouvelles pour développer le conteneur au Port du Havre et la filière céréales au Port de Rouen, notamment dans la perspective de mise à grand gabarit de la Seine Amont jusqu'à Nogent-sur-Oise. C'est pour les ports intérieurs des Hauts de France l'occasion de structurer l'offre des plateformes multimodales existantes et futures à l'image d'Haropa, pour que les investissements soient menés en cohérence.

C'est également un chantier qui doit être mené dans

un respect absolu de l'environnement, des riverains et de l'activité agricole. Car le chantier doit être exemplaire et bénéficié de toutes les exigences d'un chantier du 21^e siècle.

*

* *

La feuille de route de l'État est claire : le préfet de région a été confirmé par le Secrétaire d'État aux transports le 29 mars dernier comme préfet coordonnateur du projet, reprenant et prolongeant la mission qui avait été confiée en juin 2015 à la préfète de région Picardie. Son rôle est de veiller à ce que les actions des uns et des autres permettent bien un démarrage des travaux l'année prochaine. Il réunira pour cela un comité de l'ensemble des partenaires parties prenantes de ce projet dans les prochaines semaines.

Le secrétaire d'Etat aux transports lui a également confié trois missions spécifiques :

- 1° piloter la démarche « grand chantier » : Cette démarche sera structurée au plus près des territoires autour d'un service public pour l'emploi de proximité. La démarche s'étoffera progressivement avec

l'avancement du chantier pour qu'il soit aussi l'occasion de renforcer notre tissu économique ;

- 2° rédiger avec l'ensemble des partenaires une « **charte d'aménagement et de développement économique** » pour que le canal soit un levier d'aménagement du territoire et qu'il soit tiré le meilleur parti de la nouvelle voie d'eau ;

- 3° **communiquer** pour permettre une bonne appropriation par les riverains, les collectivités et le monde économique. C'est un enjeu essentiel pour garantir l'acceptabilité du canal et bénéficier de toutes ces opportunités.

*

* *

Je voudrais conclure ces propos en insistant sur cette idée force à destination des forces vives économiques ici présentes : le canal sera une réussite grâce à votre capacité à entreprendre. Vous pouvez compter sur l'État et les acteurs publics du territoire pour vous offrir les conditions d'un développement économique. A vous de vous en saisir et d'en faire un outil de votre réussite !